



Phase #2 OBJECTIFS et PLAN D' ACTIONS

novembre 2018



**Atelier Chardon
paysages**

ADRESSES : 14 rue Eugène Dubois
01000 Bourg-en-Bresse
(BUREAU À LYON): 92 rue Béchevelin 69007 Lyon
PORT : 06 76 41 87 11
FIXE : 09 73 53 00 99
FAX : 09 78 53 00 99
MAIL : contact@atelierchardon.com

**Laurence Janet
urbaniste**

La Cordée 4, quai Jean Moulin
69001 Lyon

06 80 48 20 65

laurencejanet.urba@gmail.com

**Olivier Pasquet
architecte-géographe**

Les Pointières
73720 Queige

04 79 32 60 71

o.pasquet@orange.fr

*crédit photo PNRC, Atelier Chardon paysages, Laurence Janet, Olivier Pasquet
autorisation d'utilisation ou de reproduction des photographies et cartographies à demander au Parc naturel régional de Chartreuse.*

SOMMAIRE

1. CONCERTATION	4
1.1 TABLES-RONDES	4
1.2 TRAVERSÉES DE CHARTREUSE	11
 2. OBJECTIFS DE QUALITÉ PAYSAGÈRE ET PLAN D' ACTIONS	 15
2.1 THEMATIQUE N°1 : VIVRE DES PAYSAGES DE CHARTREUSE	20
OBJECTIF 01 MAINTENIR LA SPÉCIFICITÉ PAYSAGÈRE DES DIFFÉRENTS TERROIRS AGRICOLES EN S'APPUYANT SUR LEUR COMPLÉMENTARITÉ	16
OBJECTIF 02 MAÎTRISER LES PROCESSUS DE DÉPRISE AGRAIRE EN DIVERSIFIANT LES PRATIQUES ET LES PRODUCTIONS AGRICOLES	18
OBJECTIF 03 RENFORCER L'ATTRACTIVITÉ PAYSAGÈRE DES FORÊTS DE CHARTREUSE EN DIVERSIFIANT LEURS USAGES ET LEUR VALORISATION	20
OBJECTIF 04 METTRE EN VALEUR ET ENTRETENIR LES MOTIFS ET STRUCTURES PAYSAGÈRES QUI PARTICIPENT À LA CONNECTIVITÉ ÉCOLOGIQUE ET À LA BIODIVERSITÉ	22
 2.2 THEMATIQUE N°2 : S'INTÉGRER DANS LES PAYSAGES DE CHARTREUSE	 27
OBJECTIF 05 CARACTÉRISER ET ENTRETENIR LES PAYSAGES DU QUOTIDIEN POUR PROMOUVOIR DE NOUVELLES PRATIQUES TOURISTIQUES	27
OBJECTIF 06 PROTÉGER ET VALORISER L'IDENTITÉ DES SITES REMARQUABLES	29
OBJECTIF 07 ANTICIPER ET ACCOMPAGNER L'IMPACT PAYSAGER DES PROJETS D'INFRASTRUCTURES ET D'ÉQUIPEMENTS	31
 2.3 THEMATIQUE N°3 : HABITER LES PAYSAGES DE CHARTREUSE	 36
OBJECTIF 08 FAIRE VIVRE LES VILLAGES	36
OBJECTIF 09 DONNER UNE IDENTITÉ À L'INTERFACE VILLE/PARC	38
 2.4 THEMATIQUE TRANSVERSALE: GOUVERNANCE ET SENSIBILISATION	 43
OBJECTIF 10 PÉRENNISER LA DÉMARCHE GLOBALE DE QUALITÉ PAYSAGÈRE ET PROMOUVOIR LE PAYSAGE COMME OUTIL DE CONCERTATION, D'AMÉNAGEMENT DURABLE ET DE SUIVI DU TERRITOIRE	43

1. Concertation

1.1 Tables-rondes (enjeux, orientations et premiers objectifs)

Sur la base du diagnostic, les acteurs et habitants se sont exprimés sur les enjeux et objectifs, grâce à des tables rondes.

CHARTREUSE

Quels paysages pour demain en Chartreuse ?

entrée libre et gratuite
sur inscription via le **blog** ou par téléphone
04 76 88 75 20

Venez participer aux **ateliers tables-rondes**

- la Haute Chartreuse* ● **mercredi 21 mars 2018, 19h - 21h30**
salle des fêtes, place de la mairie, 38134 Saint-Joseph de Rivière
- les Piémonts et balcons de Chartreuse* ● **mardi 27 mars, 19h - 21h30**
salle Boris Vian, allée des Charmanches, 38920 Crolles
- les Collines de Chartreuse* ● **mercredi 28 mars 2018, 19h - 21h30**
Maison du lac d'Aiguebelette, Cusina, 73470 Nances

dans le cadre de l'élaboration du Plan de paysage de Chartreuse www.plandepaysage-chartreuse.fr

 Parc naturel régional de Chartreuse

 isère www.isere.fr

 SAGE

 La Région Auvergne-Rhône-Alpes



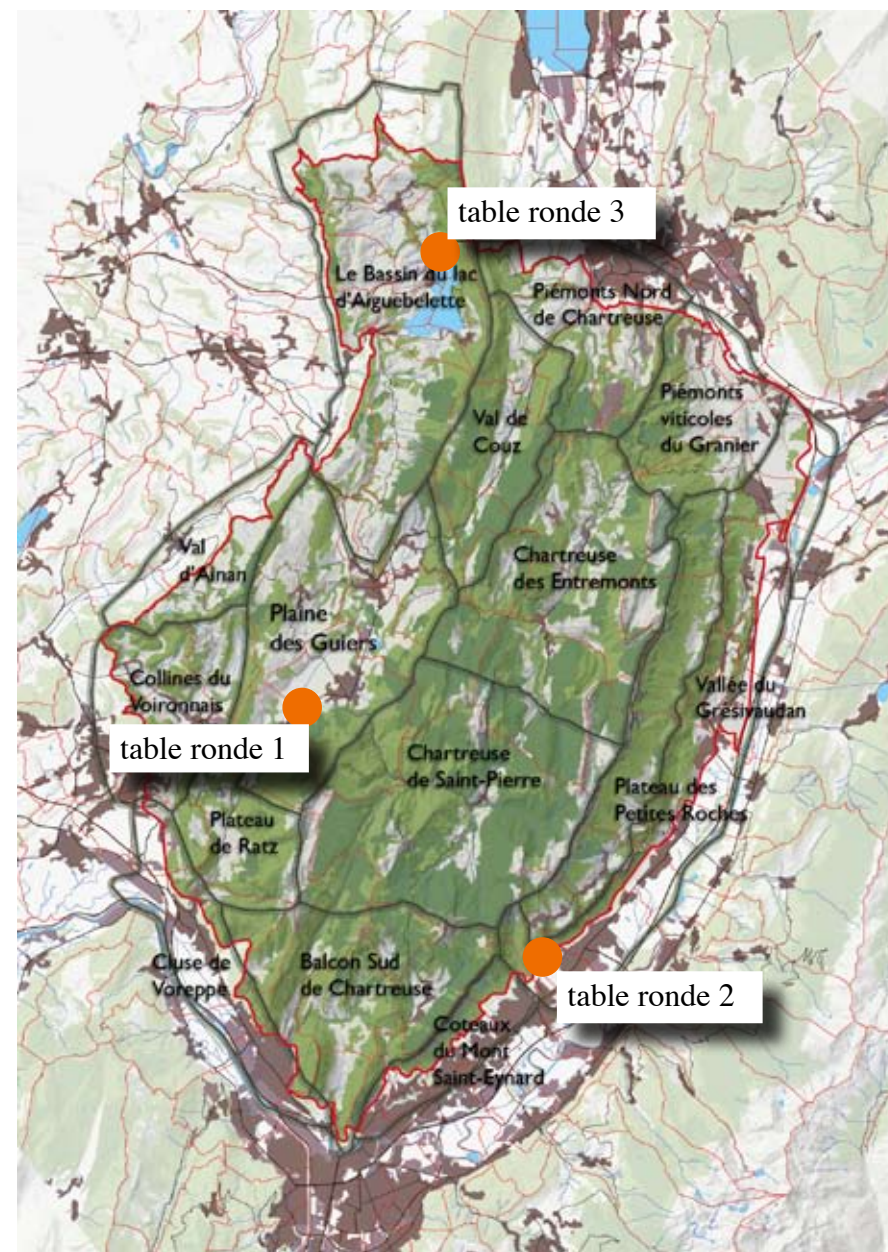
 Club PLANS PAYSAGE

une table-ronde dans chaque ensemble paysager

Les participants ont pu échanger sur leurs préoccupations pour les paysages de Chartreuse en décrivant un enjeu principal et en le plaçant dans le territoire (voir ci-après). Ces observations ont été prises en compte dans la rédaction finale du diagnostic et dans la mise au point des objectifs de qualité paysagère.



vue de l'atelier à Nances



les tables rondes : principes de concertation

L'assemblée se divise en 3 groupes autour de 3 tables

groupe 1 : infrastructures et activités économiques

groupe 2 : grandes structures paysagères

groupe 3 : urbanisme et formes d'habitat



étape 1 LES CARTES POSTALES DE CHARTREUSE

Les paysages et dynamiques de l'ensemble paysager sont illustrés par une dizaine de photographies (format carte-postale) légendées et posées sur la table.

Les grands enjeux sont représentés sous la forme de pages A1 titrées et à remplir.



étape 2 FICTION : LES PAYSAGES DE CHARTREUSE FONT LA UNE !

La parole est donnée à tour de rôle : chacun s'exprime comme s'il était en 2035 depuis un lieu en Chartreuse (l'une des cartes postales à choisir) pour une actualité fictive en lien avec une évolution paysagère majeure.



Les unes produites lors de l'ATELIER n°1 : HAUTE-CHARTREUSE



THEMATIQUE n°1 : grandes structures paysagères

VOICI : Comme son aïeux, l'arrière petit-fils de Winston Churchill est venu pêcher dans le Guiers

LE MONDE : Comment le Parc naturel régional de Chartreuse a su attirer les jeunes agriculteurs pour exploiter les hauts pâturages et ainsi conserver le paysage

L'EXPRESS : L'exploitation de feuillus en Chartreuse, perspectives et espérances. Une filière est née

GEO : Des mâts de bateaux à voile aux bris de structure des charpentes, les sapins de Chartreuse toujours en course

GEO : La scierie d'Entremont valorise le bois local : Maisons en bois, chauffage, aménagements... Tout le monde y trouve son compte !

GEO : SAUVEZ LES PAYSAGES DE CHARTREUSE ! Participez au financement participatif et aux chantiers collectifs de défrichement du Mont Granier

THEMATIQUE n°2 : infrastructures et activités économiques

L'EQUIPE : Un nouveau « trail photo » en Chartreuse : la balise ? Un cliché de paysage

GEO : Chartreuse verte, Chartreuse jaune ; une nouvelle saison touristique en Chartreuse : l'automne !

L'EXPRESS : le Qatar rachète Rossignol et investi en Chartreuse. St-Pierre de Chartreuse accueillera en 2030 la patinoire et le musée de la neige.

La piste sous dôme vous permettra de faire quelques descentes !

GEO : La Chartreuse inaugure un mémorial autour de son dernier pylône électrique ! Toutes les lignes ont été enterrées et les sources d'énergie seront 100% renouvelables en 2050

LE MONDE : L'artiste Giuseppe Penone, connu pour son travail en lien avec l'arbre, parraine le nouveau CENTRE D'ART CONTEMPORAIN de Fourvoirie et ses résidences d'artistes.

VOICI : Paris Hilton inaugure le Hilton***** de Saint-Pierre de Chartreuse : «the place to be» pour échapper à la canicule !

THEMATIQUE n°3 : urbanisme et formes d'habitat

L'EQUIPE : Bientôt en Chartreuse, une culture libre du cresson énergétique pour les mollets des footballeurs ! Croquez des pommes et des poires des fruitiers qui parsèment le village.

L'EXPRESS : Néo paysannerie et écohabitat en Chartreuse. Un exemple de transition ?

VOICI : Entremont-le-Vieux, le village de l'amour... Où la densité facilite les rencontres tout en préservant l'intimité de chacun !

Les unes produites lors de l'ATELIER n°2 : PIEMONTS ET BALCONS DE CHARTREUSE



THEMATIQUE n°1 : grandes structures paysagères

LE MONDE : Le vin des coteaux de Chartreuse, médaille d'or du salon de l'agriculture 2035

L'EXPRESS : Enfrichement des balcons : Pourquoi la Chartreuse brûle-t-elle ?

VOICI : le petit-fils de Johnny en vacances au Center Parcs du lac Saint-André

THEMATIQUE n°2 : infrastructures et activités économiques

GEO : L'engagement de tout le territoire de Chartreuse (familles, collectivités, entreprises) dans une démarche d'économie d'énergie a abouti au démontage d'une ligne électrique THT.

L'EQUIPE : 20 ans après, que sont devenues les pistes de ski de Chartreuse ?

L'EQUIPE : 1er Plan de Déplacement Entreprise Piéton ! Les employés qui viendront à pied par les chemins de randonnée auront ¼ de leur temps de trajet compté en temps de travail !

L'EQUIPE : Le Tour de France 2025 traverse enfin la Chartreuse dans de bonnes conditions sportives : routes élargies, alignements supprimés, zones de stationnement tous les 5km, aire d'atterrissage d'hélicoptères à Chapareillan...

L'EQUIPE : Le « rallye des nationales » en voitures gazogènes : une course très disputée ; 23m3 de fagots de platanes d'alignement brûlés pour la course!

LE MONDE : L'abribus ou le noyer... il faut choisir! Polémique aux Marches à propos des substances cancérigènes des noyers qui incitent les parents d'élèves à demander l'abattage des noyers proches des abris-bus. Forte mobilisation de l'association « Arbres remarquables de Chartreuse » et enquête publique.

THEMATIQUE n°3 : urbanisme et formes d'habitat

GEO : Une tribu d'Homo cartus retrouvée et vivant encore en contact avec la terre !

LE MONDE supplément « territoires » : L'Élysée reçoit les territoires qui ont su accueillir de nouveaux habitants et activités tout en faisant évoluer leurs infrastructures et leurs paysages par un travail long et obstiné. Pommiers-la-Placette est invité pour la Chartreuse

L'EXPRESS : Le Chevalon en Isère, un pari gagné ; un village renaît par la réhabilitation de l'ancienne cimenterie 100% autonome.

GEO : Que devient Cognin, entrée du Parc, depuis que la Chartreuse est devenue plate ? Quid des commerces, publicités, passages de faune ?

GEO : Habitat dans la pente en Chartreuse : pentes grignotées, habitat de plus en plus dense... Les nouvelles formes de cohabitation entre voisins au milieu des arbres remarquables.

GEO : Les « coupures vertes » suspendues au maintien d'une agriculture fragilisée

VOICI: Jules Lapierre, champion olympique chartrois, transforme la « baleine » en restaurant et fait de l'œuvre architecturale la 1000^{ème} entrée à l'inventaire du patrimoine du PNR

Les unes produites lors de l'ATELIER n°3 : COLLINES DE CHARTREUSE



THEMATIQUE n°1 : grandes structures paysagères

L'EXPRESS : Les vergers à la reconquête des collines de Chartreuse. Ils alimentent les métropoles voisines avec des variétés locales et permettent l'augmentation des troupeaux ovins.

GEO : Mémoire de l'eau entre disparition et résurgence. Le lac d'Aiguebelette vierge de toute goutte d'eau : histoire d'une disparition programmée ou accidentelle ?

THEMATIQUE n°2 : infrastructures et activités économiques

LE MONDE : M. Houellebecq inaugure son expo photographique « Bonheur de printemps » centrée sur les silhouettes d'arbres isolés.

THEMATIQUE n°3 : urbanisme et formes d'habitat

VOICI : qui se cache derrière ces thuyas ? A Merlas, une propriété attire depuis quelques semaines l'attention des médias. La mayonnaise a pris : toute une région se demande qui se cache derrière...

1. Concertation

1.2 Traversées collectives (objectifs de qualités paysagères et pistes d'actions)

Suite à l'élaboration des objectifs de qualité paysagères et des premières pistes d'actions, les acteurs et habitants ont pu continuer à s'exprimer lors des traversées collectives thématiques en croisant notamment des acteurs et des sites évoqués lors des tables rondes.

CHARTREUSE

Quels paysages pour demain en Chartreuse ?

ouvert à tous
inscription en ligne
ou par téléphone 04 76 88 75 20
ou blog

Venez participer aux Traversées de Chartreuse

Tourisme, activités économiques et énergie	● vendredi 06 juillet 2018	Départ/Arrivée	Salle des fêtes Place F. Viard Les Echelles
Agriculture, élevage, sylviculture et gestion environnementale	● mardi 10 juillet 2018	Départ/Arrivée	Plan de ville St-Pierre de Chartreuse
Urbanisme et habitat	● lundi 16 juillet 2018	Départ/Arrivée	Salle des fêtes Place F. Viard Les Echelles

Itinéraires collectifs et commentés avec rencontre d'acteurs et découverte de sites à enjeux
9h15 départ matin - 17h00 arrivée (possibilité de participer en demi-journée le 6 et 16 juillet)

dans le cadre de l'élaboration du Plan de paysage de Chartreuse www.plandepaysage-chartreuse.fr

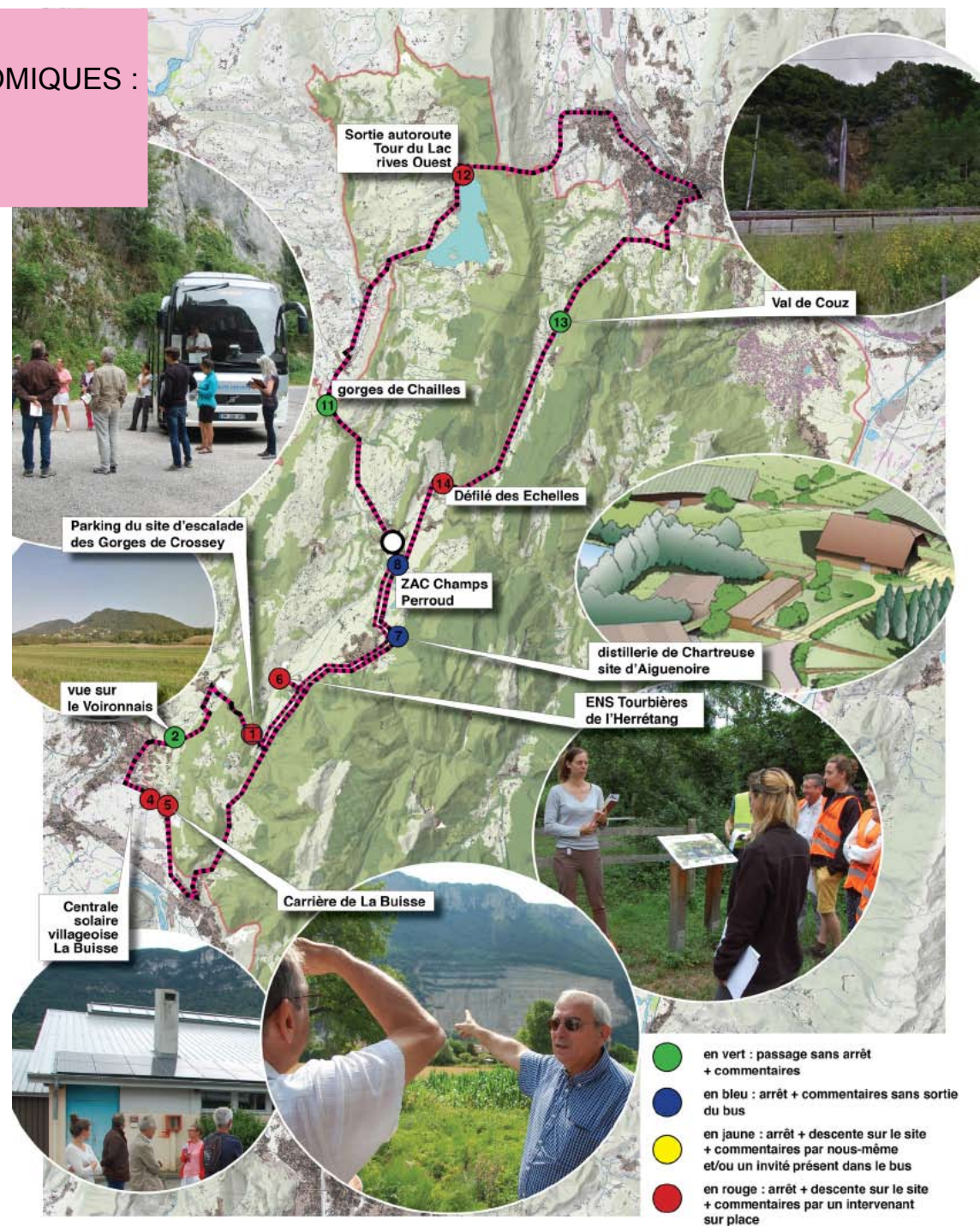
isère **SAGE** **La Région** **Auvergne-Rhône-Alpes** **Chartreuse** **Chartreuse** **Chartreuse**

ITINÉRAIRE DES TRAVERSÉES

THEMATIQUE 2 INFRASTRUCTURES ET ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES :

S'intégrer dans les paysages de Chartreuse

Insérer, aménager et gérer les infrastructures, les équipements touristiques, économiques et liés aux énergies



ITINÉRAIRE DES TRAVERSÉES

THEMATIQUE 1 GRANDES STRUCTURES PAYSAGÈRES :

Vivre des paysages de Chartreuse

Assurer le maintien des grandes structures paysagères rurales grâce à l'agriculture, l'élevage, la sylviculture et la gestion environnementale

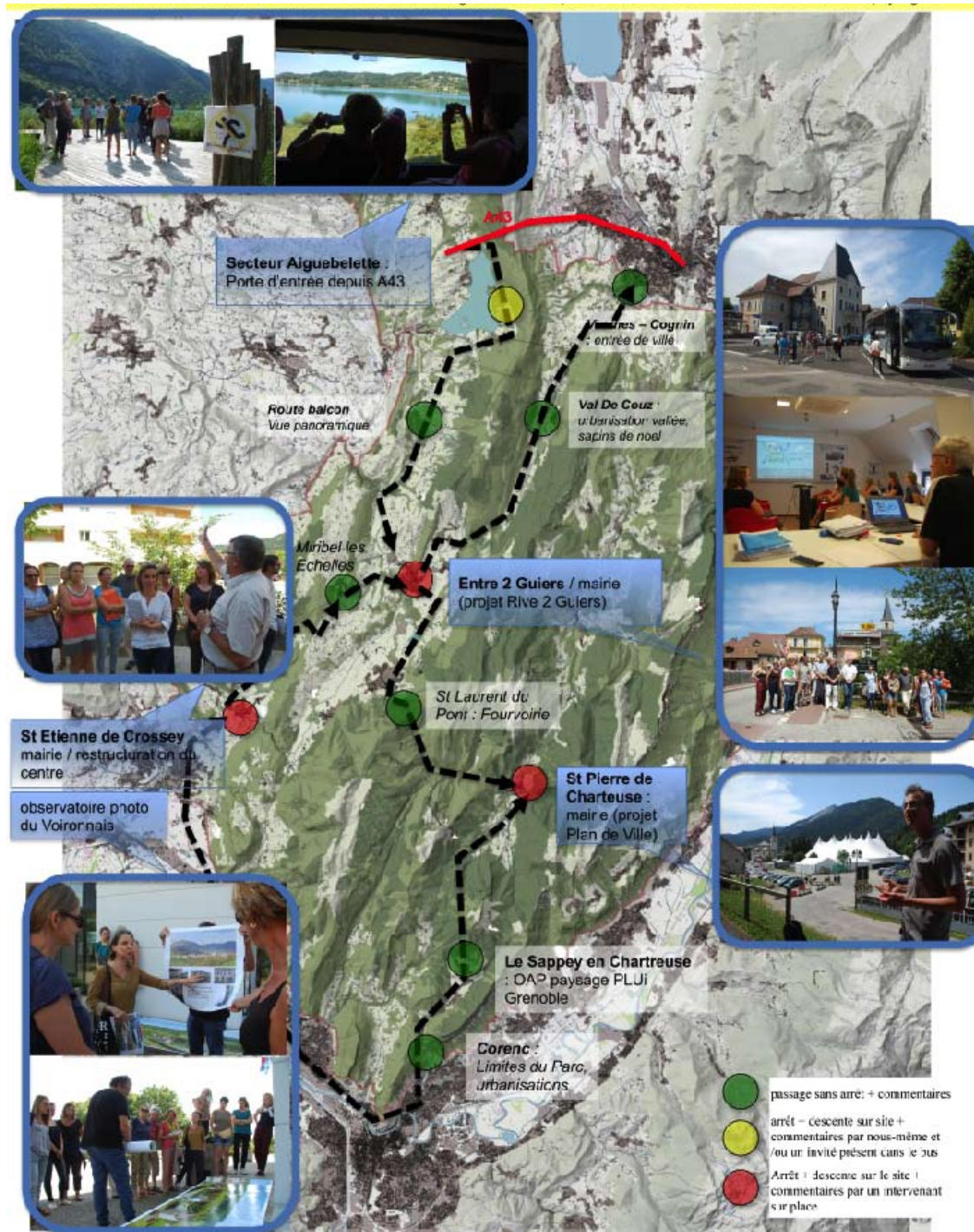


ITINÉRAIRE DES TRAVERSÉES

THEMATIQUE 3 URBANISME ET FORMES D'HABITAT :

Habiter les paysages de Chartreuse

Révéler et inventer des formes
d'habiter identitaires par l'urbanisme
réglementaire et opérationnel,
la maîtrise d'œuvre architecturale
et paysagère





Objectifs de qualité paysagère et plan d'actions

La rédaction des objectifs de qualité paysagère a pris en compte les enjeux et orientations soulevés lors de la concertation (diagnostic, soirée débat, COPIL et ateliers) et les scénarios d'évolution imaginés lors des ateliers.

Assurer le maintien des grandes structures paysagères rurales grâce à l'agriculture, l'élevage, la sylviculture et la gestion environnementale

Enjeux et orientations soulevés lors de la concertation (diagnostic, soirée débat, COPIL et ateliers)

- Paysages ruraux bocagers patrimoniaux en déprise > maintenir les espaces ouverts et la polyculture (notamment dans la plaine des deux Guiers)
- Multiplicité subsistante des formes de l'arbre (remarquable, productif, utilitaire, etc...) > à protéger et valoriser



Objectif 1

**MAINTENIR LA SPÉCIFICITÉ PAYSAGÈRE DES DIFFÉRENTS TERROIRS AGRICOLES
EN S'APPUYANT SUR LEUR COMPLÉMENTARITÉ**



2 ans	5 ans	10 ans
		x
	x	
x		
x		
		x

→ Actions possibles

- Mettre en place des outils de protection des sols agricoles :

Dans les SCOT et PLUI, les sols agricoles sont protégés, mais il existe également des outils à mobiliser et à animer pour compléter cette protection, voire débloquent certains fonciers menacés par l'urbanisation ou l'enfrichement : ZAP, PAEN, Règlement de boisements, etc

- Réhabiliter ou valoriser les paysages agricoles emblématiques (vignobles, alpages, clairières, vergers...) et le patrimoine bâti associé : *études-actions thématiques ciblées, interventions sur sites, opération groupée de réhabilitation de granges, haberts ou de celliers viticoles, etc.*

- Identifier, protéger et renouveler le patrimoine arboricole non forestier :

inventaire et protection des arbres remarquables, prescriptions et réglementations des plantations, replantations et d'arrachage de haies (agricoles, urbaines, etc.).

- Encourager la plantation d'arbres à fruits :

inventaire variétal systématique, incitation aux plantations individuelles ou collectives d'arbres fruitiers (commandes groupées, etc.) promotion des variétés fruitières anciennes locales (actions pédagogiques en milieu scolaire et associatif, etc.) et attention portée à l'intégration du projet (clôtures, accès, gestion des sols, etc.)

- Soutenir les démarches de demande de labellisation (AOP, etc.) ou de dépôt de marque, destinées à valoriser des productions locales traditionnelles, à l'image de l'AOC Bois de Chartreuse ou de la marque «Parc naturel régional» :

fromages, viande de boeuf, variétés fruitières emblématiques, truffes, plantes médicinales, sapins de Noël, etc.

THEMATIQUE n°1 : Vivre des paysages de Chartreuse

Assurer le maintien des grandes structures paysagères rurales grâce à l'agriculture, l'élevage, la sylviculture et la gestion environnementale

Enjeux et orientations soulevés lors de la concertation (diagnostic, soirée débat, COPIL et ateliers)

- Composition paysagère remarquable produite et maintenue par l'agriculture > défendre l'ouverture comme condition du paysage
- Piémonts et balcons gagnés par la friche > inventer une agriculture périurbaine viable pour reconquérir par l'agricole ou gérer les accrues en tant que forêts
- Présence qualitative mais rare des lisières forestières > à développer



Objectif 2

MAITRISER LES PROCESSUS DE DÉPRISE AGRAIRE
EN DIVERSIFIANT LES PRATIQUES ET LES PRODUCTIONS AGRICOLES



2 ans	5 ans	10 ans
	x	
x		
		x
x		

→ Actions possibles

- Initier et appuyer des interventions agricoles et forestières conjointes :
agroforesterie, gestion concertée des clairières et des lisières, organisation de chantiers de défrichement et d'entretien participatifs, opérations de régulation du grand gibier, etc.
- Promouvoir des modes de gestion collective des sols en encourageant et en accompagnant la création d'associations syndicales autorisées :
associations foncières agricoles (A.F.A.), pastorales (A.F.P) ou forestières (A.F.F.) et groupements fonciers agricoles (G.F.A.) ou forestiers (G.F.F.),
- Accompagner le développement de projets agricoles « innovants » en prenant en compte leurs impacts paysagers :
relance de la viticulture hors A.O.P., agriculture d'autosubsistance, permaculture, vente directe, circuits courts, fermes-pédagogiques, relance de la mise en culture de céréales anciennes, etc.) et promouvoir les productions agricoles de niche : maraîchage, apiculture, trufficulture, herboristerie, etc.
- Créer des chantiers participatifs ruraux

Assurer le maintien des grandes structures paysagères rurales grâce à l'agriculture, l'élevage, la sylviculture et la gestion environnementale

Enjeux et orientations soulevés lors de la concertation (diagnostic, soirée débat, COPIL et ateliers)

- image attractive de la forêt > à valoriser tout en diversifiant les images données
- Filière forestière économiquement incontournable > faire accepter l'usage économique de la forêt (question des coupes rases en gestion privée)
- Réseau de desserte très partagé > entretenir et améliorer en veillant à son intégration
- accompagner le changement climatique et ses conséquences paysagères sur les forêts
- Inventer de nouveaux modes de gestion forestière pour les secteurs enfrichés



Objectif 3

RENFORCER L'ATTRACTIVITÉ PAYSAGÈRE DES FORÊTS DE CHARTREUSE
EN DIVERSIFIANT LEURS USAGES ET LEUR VALORISATION



2 ans	5 ans	10 ans
x		
x		
	x	
	x	
		x

→ Actions possibles

- Aménager certaines dessertes forestières en réseau de découverte partagé et des équipements de loisirs en forêt :
La forêt de Chartreuse est à la fois le support d'une filière économique, mais elle accueille en même temps une biodiversité singulière, des activités touristiques, protège les sols et fait paysage. Les aménagements de desserte qui sont des investissements lourds et très contraints doivent être réfléchis selon ces dimensions. Certaines dessertes forestières pourraient porter un usage partagé en les combinant avec des circuits de randonnées et en communiquant sur les actions de gestion. Ce partage pédagogique des usages nécessite une concertation importante pour ne pas accentuer les conflits.
- Encourager le développement de chaufferies collectives utilisant le bois de feuillus de Chartreuse et encadrer la production de bois énergie
- Encourager le développement de scieries mobiles
- Tester de nouvelles essences forestières avec un suivi dur l'impact écologique et paysager
- Mettre en tourisme des circuits thématiques de découverte du patrimoine forestier et sylvicole :
Très Gros Arbres, vestiges de charbonnage, 4 fils des Bergamasques (histoire de l'immigration italienne dans l'économie forestière), « Hug tree », Zones de silence, cabanes dans les arbres, etc.

Assurer le maintien des grandes structures paysagères rurales grâce à l'agriculture, l'élevage, la sylviculture et la gestion environnementale

Enjeux et orientations soulevés lors de la concertation (diagnostic, soirée débat, COPIL et ateliers)

- Gestion naturaliste des sites naturels parfois conflictuelle > incidences paysagères à interroger comme vecteur de concertation
- Difficulté à lire l'eau en milieu urbain et en secteur rural (sources, lac d'Aiguebelette, cascades, gorges, tourbières / zones humides, etc...)> à mettre en valeur
- Banalisation lumineuse et sonore des piémonts et balcons de Chartreuse > différenciation du massif à travailler sur ces questions



Objectif 4

**METTRE EN VALEUR ET ENTRETENIR LES MOTIFS ET STRUCTURES PAYSAGÈRES
QUI PARTICIPENT À LA CONNECTIVITÉ ÉCOLOGIQUE ET À LA BIODIVERSITÉ**



2 ans	5 ans	10 ans
x		
		x
x		

→ Actions possibles

- Réhabiliter et valoriser les paysages des milieux aquatiques :

L'eau est rarement visible dans les paysages karstiques de Chartreuse. Il est donc important d'assurer le dégagement des vues vers l'eau, la mise en valeur des ripisylves, du petit patrimoine (moulins, puits, lavoir, fontaines, scieries, canaux, etc.), des traversées de rivières dans les villages, des sites remarquables et des rivières sauvages. Les clés de lectures paysagères et géomorphologiques liées à l'eau méritent également d'être données lorsque des sites ou panoramas s'y prêtent.

- Gérer les zones humides en mettant en œuvre de bonnes pratiques agri-environnementales

- Maitriser le développement des plantes invasives - plantes exotiques envahissantes - (renouée du Japon, jussie, berce, etc.) :
étude de l'impact paysager de ces plantes notamment dans les sites emblématiques ; mise en œuvre d'opérations ciblées d'éradication.

Localisation des Objectifs de Qualité Paysagère

Vivre des paysages de Chartreuse Assurer le maintien des grandes structures paysagères rurales Grâce à l'agriculture, l'élevage, la sylviculture et la gestion environnementale			
Objectif 01 <i>Maintenir la spécificité paysagère des différents terroirs agricoles en s'appuyant sur leur complémentarité</i>	Objectif 02 <i>Maîtriser les processus de déprise agricole en diversifiant les pratiques et les productions agricoles</i>	Objectif 03 <i>Renforcer l'attractivité paysagère des forêts de Chartreuse en diversifiant leurs usages et leur valorisation</i>	Objectif 04 <i>Mettre en valeur et entretenir les motifs et structures paysagères qui participent à la connectivité écologique et à la biodiversité</i>

Les collines de Chartreuse

La plaine des deux Guiers	x			x
Le val d'Ainan	x			x
Le bassin du lac d'Aiguebelette	x			x
Le val de Couz		x	x	x

La haute Chartreuse

La Chartreuse des Entremonts	x	x	x	x
La Chartreuse de Saint-Pierre	x	x	x	x

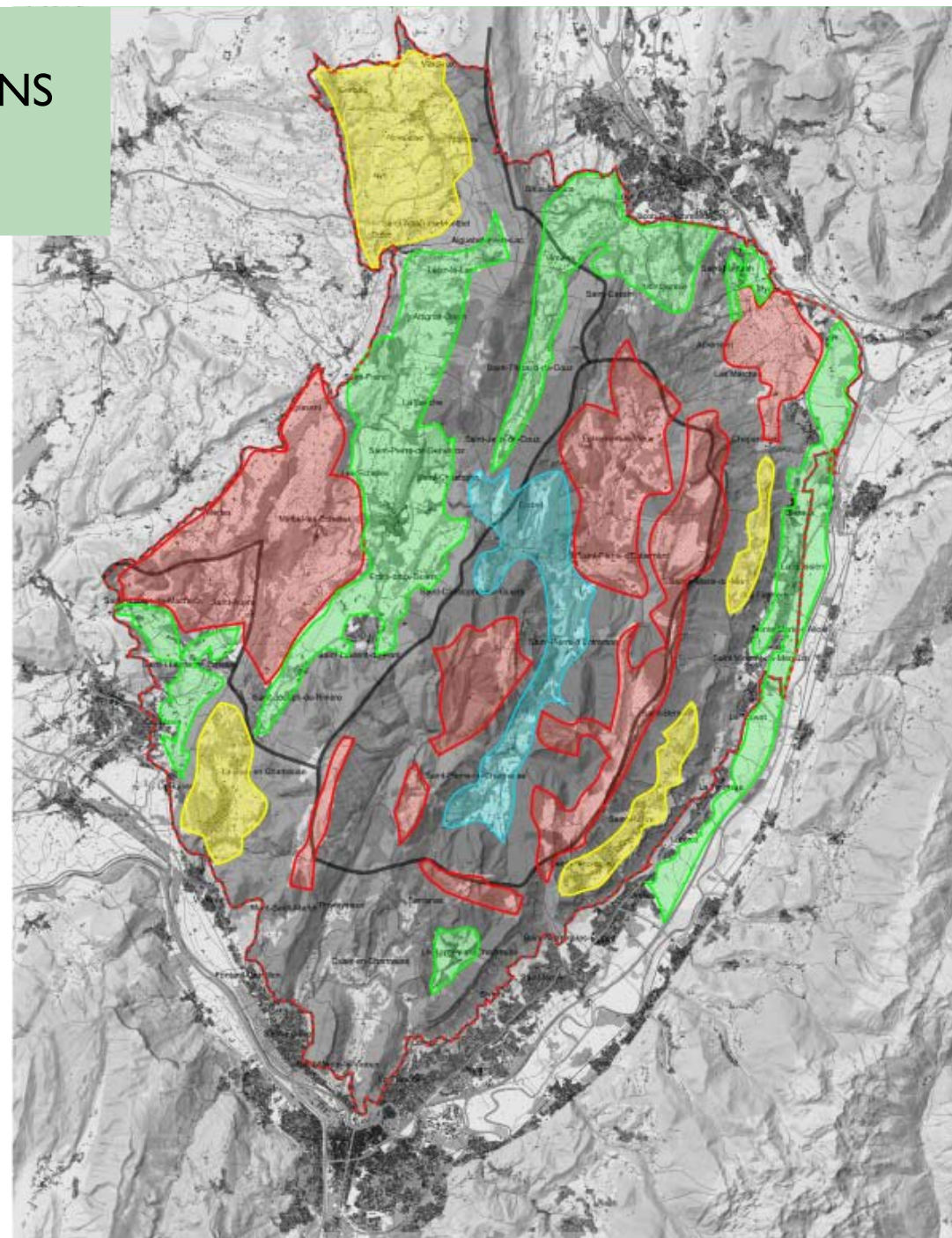
Les piémonts et balcons de Chartreuse

Le plateau de Ratz	x		x	x
Les balcons du Voinonnais		x	x	x
Le balcon Sud de Chartreuse		x	x	x
Le plateau des Petites-Roches		x	x	x
La cluse de Voreppe		x		x
Les coteaux du mont St-Eynard		x	x	x
La vallée du Grésivaudan		x		x
Les piémonts viticoles du Granier	x			x
Les piémonts Nord de Chartreuse		x	x	x

SECTEURS PRÉFÉRENTIELS DE MISE EN ŒUVRE DES OBJECTIFS/ACTIONS

THEMATIQUE 1 grandes structures paysagères :
Vivre des paysages de Chartreuse

Assurer le maintien des grandes structures paysagères
rurales grâce à l'agriculture, l'élevage,
la sylviculture et la gestion environnementale



Secteurs préférentiels de mise en oeuvre des objectifs / actions du Plan de paysage de Chartreuse :

- Objectif 1 : Maintenir la spécificité paysagère des différents terroirs agricoles en s'appuyant sur leur complémentarité
 . Mettre en place des outils de protection des sols agricoles
- Objectif 1 : Maintenir la spécificité paysagère des différents terroirs agricoles en s'appuyant sur leur complémentarité
 . Réhabiliter et/ou valoriser les paysages agricoles emblématiques
- Objectif 1 : Maintenir la spécificité paysagère des différents terroirs agricoles en s'appuyant sur leur complémentarité
 . Identifier, protéger et renouveler le patrimoine arboricole non forestier
 . Encourager la plantation d'arbres à fruits
- Objectif 2 : Maîtriser les processus de déprise agricole en diversifiant les pratiques et les productions agricoles
 . Promouvoir des modes de gestion collective des sols
 . Initier et appuyer des interventions agricoles et forestières conjointes
- Périmètre du Parc naturel régional de Chartreuse (nouvelle charte)
 = ensemble du territoire pour :
 Objectif 2 : Maîtriser les processus de déprise agricole en diversifiant les pratiques et les productions agricoles
 . Soutenir les démarches de demande de labellisation
 . Accompagner le développement de projets agricoles « innovants »
 Objectif 3 : Renforcer l'attractivité paysagère des forêts de Chartreuse en diversifiant leurs usages et leur valorisation
 et avoir une vigilance particulière sur les incidences paysagères de la production de bois énergie
 Objectif 4 : Protéger la biodiversité en entretenant les éléments paysagers qui participent à la connectivité écologique
- Découpage des ensembles paysagers

Insérer, aménager et gérer les infrastructures,
les équipements touristiques, économiques et liés aux énergies

Enjeux et orientations soulevés lors de la concertation (diagnostic, soirée débat, COPIL et ateliers)

- sites touristiques saturés > mettre en valeur la valeur montagne des paysages du massif en présentant les chemins, forêts, villages et voies communales comme alternatives qualitatives et en évitant les aménagements de sites saisonnalisés
- enrichissement des chemins et des panoramas > à stopper
- abondance de petit patrimoine, d'architecture locale (greniers, celliers, granges) et qualité des coteaux pâturés et alpages... > à faire connaître par des sentiers balisés adaptés aux nouvelles mobilités (ex: vélo électrique)
- Enrichissement des accotements routiers > à limiter
- Parcours routiers des collines de Chartreuse peu lisibles > à requalifier en créant un fil de découverte, de compréhension du territoire et une offre de loisirs cohérente
- Entrées de villes et traversées de village banalisées > redonner une lisibilité



Objectif 5

CARACTÉRISER ET ENTRETENIR LES PAYSAGES DU QUOTIDIEN POUR PROMOUVOIR
DE NOUVELLES PRATIQUES TOURISTIQUES



2 ans	5 ans	10 ans
	x	
		x
		x
	x	

→ Actions possibles

- Agréger les données SIG des gestionnaires de sites et d'infrastructures et du tourisme :

Le territoire est un mille-feuille fonctionnel dont les gestions se superposent parfois sans se concerter, d'autant plus en Chartreuse, territoire à cheval sur deux départements et plusieurs EPCI. Au cœur de la gestion des territoires et des paysages, les données SIG agrégées de chaque gestionnaire pourraient servir de base afin d'encourager les échanges, harmonisations ou mutualisations.

- Candidater au label Pays d'Art et d'Histoire et créer un CIAP (Centre d'Interprétation de l'architecture et du patrimoine) :

Le Pays Voironnais possède déjà le label Pays d'Art et d'Histoire. La Chartreuse est également un territoire façonné par les siècles et les paysages portent la marque de l'homme et d'usages locaux très identifiés et renommés. Au-delà des forêts, liqueurs et de l'ordre religieux qui font la renommée internationale du pays, il semblerait intéressant de mettre en avant le territoire et ses paysages comme fondements de ces spécificités culturelles. La création d'un CIAP permettrait en outre de développer une centralité touristique permettant une entrée identifiable et une coordination de l'offre.

- Établir un diagnostic paysager des itinéraires routiers et de randonnée :

En Chartreuse, les routes sont à la fois des liens économiques avec les métropoles voisines et des supports de découverte du paysage. La relecture du patrimoine routier et pédestre par le biais paysager permettrait une classification spécifique des voies et des réseaux et une hiérarchisation des enjeux afin d'affiner les plans de gestion autour de cet objectif de redécouverte des paysages traversés (ex: réouverture paysagère ponctuelle des accotements routiers et de certains panoramas remarquables)

- Marquer des entrées de ville en replantant des alignements d'arbres en entrée de bourg et sur certains itinéraires adaptés :

Le motif paysager de l'alignement hérité de l'Art des jardins du XVIIIème s. a peu à peu disparu des anciennes routes nationales et des chemins ruraux. Si les routes ont beaucoup évolué pour s'adapter aux nouvelles contraintes de mobilité, cette forme classique pourrait retrouver une pertinence dans les secteurs à faible vitesse et en contexte particulier (ex: plaines ouvertes, cadrages sur un village, entrées de bourgs, ZA, ZC, lotissement, dispositifs historiques).

Insérer, aménager et gérer les infrastructures,
les équipements touristiques, économiques et liés aux énergies

Enjeux et orientations soulevés lors de la concertation (diagnostic, soirée débat, COPIL et ateliers)

- Sites remarquables sous pression touristique (Charmant Som, Chamechaude, col de Porte, Col du Granier, Défilé du Frou, Col du Coq, Lac d'Aiguebelette, les Abymes, Grande Chartreuse et vallon du Monastère, la Plagne, Cirque de St Même) > penser les accès, aménager les lieux pour cadrer la fréquentation et proposer un accueil plus qualitatif, classer si nécessaire
- Tourisme en mutation > accroître l'attractivité (rappel de l'objectif tourisme du Parc)



Objectif 6

PROTÉGER ET VALORISER L'IDENTITÉ DES SITES REMARQUABLES



2 ans	5 ans	10 ans
		x
	x	
x		

→ Actions possibles

- Encourager une politique de classement et de protection des sites remarquables :

Les sites classés permettent de protéger efficacement certains périmètres pour leur caractère historique, artistique, scientifique, légendaire ou pittoresque. La Chartreuse possède de nombreux sites singuliers porteurs d'intérêts paysagers et historiques et qui sont aujourd'hui menacés par une sur-fréquentation récurrente. Cette protection est une garantie forte de conservation mais aussi une inscription sur un inventaire national qui peut motiver des mises en valeur ambitieuses et qualitatives. Certains sites mériteraient l'élaboration de cahiers de gestion afin d'encadrer leur nécessaire aménagement.

- Poursuivre la mise en œuvre de l'étude paysagère «Cols et gorges remarquables» :

En 2014, l'étude paysagère prospective sur les «Cols et Gorges remarquables» avait ciblé 4 gorges et 9 cols jugés prépondérants dans la mise en valeur du territoire. Ces sites sont complexes par la multiplicité des acteurs et des enjeux à mobiliser. Vu l'évolution des fréquentations et la tendance à la concentration des usages, certains aménagements sont devenus indispensables pour ne pas altérer les sites et l'expérience globale des visiteurs.

- Intégrer des informations paysagères ou techniques dans les informations ou cartographies touristiques :

Dans la compréhension des paysages par le grand public, certaines clés sont intimes et d'autres plus techniques, par exemple liées à la gestion forestière, au petit patrimoine, etc. Ce sont autant de données existantes disséminées chez différents gestionnaires qu'il serait intéressant de compiler pour enrichir les informations à disposition (cf. carte PDIPR éditée par le Parc, panneaux signalétiques des activités de pleine nature, etc.)

Insérer, aménager et gérer les infrastructures,
les équipements touristiques, économiques et liés aux énergies

Enjeux et orientations soulevés lors de la concertation (diagnostic, soirée débat, COPIL et ateliers)

- Grandes installations très impactantes en cours de développement (éoliennes, centrales solaires, carrières, STEP, zones artisanales, industrielles et commerciales, ligne LGV, ouvrages de gestion des risques (chute de blocs, avalanches, inondations), équipements touristiques (pistes, remontées, nouveaux hébergements...) etc...) > prendre en compte en finesse le grand paysage et le paysage de proximité dans la gestion des impacts
- Nouvelles implantations agricoles (hangars, retenues collinaires, bâches à eau, etc) > à intégrer



Objectif 7

ANTICIPER ET ACCOMPAGNER L'IMPACT PAYSAGER DES PROJETS D'INFRASTRUCTURES ET D'ÉQUIPEMENTS



2 ans	5 ans	10 ans
		x
	x	
x		
x		
x		
		x

→ Actions possibles

- Qualifier et requalifier les ZA, ZI et ZC avec le végétal par une maîtrise d'œuvre qualifiée et un cahier des charges territorialisé, en prenant en compte leur impact depuis les routes et points de vues remarquables : *les zones d'activités, commerciales et industrielles sont des outils économiques indispensables au développement d'un territoire. Leur aménagement peut être plus ou moins vertueux selon les moyens mis à disposition de la maîtrise d'œuvre et le niveau de qualification de celle-ci. En plus d'une composition équilibrée, l'obligation d'un usage éclairé du végétal, dans une dimension écologique et intégrée au contexte (naturel et culturel) permet d'améliorer les cahiers des charges qui doivent se baser sur un diagnostic paysager.*
- Intégrer les enjeux écologiques et paysagers dans les projets d'aménagement techniques : *Les aménagements techniques infrastructurels (STEP, ligne LGV, pistes de ski, remontées, nouveaux hébergements de loisirs, équipements agricoles, dessertes forestières, etc.) ne doivent pas être considérés comme des verrues : ils peuvent s'intégrer au paysage, voir l'enrichir par un travail fin sur les proportions la qualité des sols, la gestion des eaux pluviales, le génie végétal, les matériaux, etc. Un accompagnement architectural et paysager pourrait être proposé.*
- Lancer une étude paysagère prospective et globale sur l'intégration de la production et du transport des énergies renouvelables et sur les dispositifs de gestion des risques : *le territoire de Chartreuse s'est lancé dans une démarche TEPOS qui questionne les potentielles productions d'énergie renouvelable permettant d'équilibrer la balance énergétique. La production d'énergie renouvelable et la gestion des risques nécessitent des ouvrages qui impactent les paysages et font débat. Afin d'éviter une logique d'aménagement au coup-par-coup, une étude d'ensemble pourrait permettre de faire l'état des lieux des types d'implantations et de proposer des exemples d'intégration adaptées au contexte de Chartreuse*
- Encadrer la signalétique locale : *la publicité est interdite dans les Parcs naturels régionaux. Afin de permettre aux acteurs économiques locaux de se signaler, le Parc pourra proposer une charte signalétique commune à l'ensemble du territoire et accompagner les collectivités dans l'élaboration de documents de cadrage de la signalétique dans une approche intercommunale.*
- Demander une conception paysagère dans la mise au point des travaux de réhabilitation de carrières et une assistance à maîtrise d'ouvrage : *dans le cadre de la mise au point des travaux de réhabilitation de carrières, une conception paysagère serait nécessaire en appui au génie écologique et au projet de terrassement afin de raisonner à l'échelle du paysage environnant et de proposer des mises en valeurs intégrées. Une assistance à maîtrise d'ouvrage est également nécessaire pour accompagner ces travaux tout au long de l'exploitation.*
- Mettre en place des interventions foncières adaptées à la gestion des milieux naturels et des paysages: *il s'agit de réaliser un état des lieux :*
 - des sites gérés / protégés / écologiques remarquables sans gestion / paysagers méritant une intervention foncière sur le territoire de Chartreuse,*
 - des acteurs locaux intervenant sur le foncier et de leur politique d'acquisition, afin d'aider les projets d'aménagement à se développer sur des assiettes cohérentes avec le contexte dans un principe d'intégration et/ou de compensation.*

Localisation des Objectifs de Qualité Paysagère

S'intégrer dans les paysages de Chartreuse Insérer, aménager et gérer les infrastructures, les équipements touristiques, économiques et liés aux énergies		
Objectif 05 <i>Caractériser et entretenir les paysages du quotidien pour promouvoir de nouvelles pratiques touristiques</i>	Objectif 06 <i>Protéger et valoriser l'identité des sites remarquables</i>	Objectif 07 <i>Anticiper et accompagner l'impact paysager des projets d'infrastructures et d'équipements</i>

Les collines de Chartreuse

La plaine des deux Guiers	X	X	X
Le val d'Ainan	X	X	X
Le bassin du lac d'Aiguebelette	X	X	X
Le val de Couz	X	X	X

La haute Chartreuse

La Chartreuse des Entremonts	X	X	X
La Chartreuse de Saint-Pierre	X	X	X

Les piémonts et balcons de Chartreuse

Le plateau de Ratz	X	X	X
Les balcons du Voironnais	X	X	X
Le balcon Sud de Chartreuse	X	X	X
Le plateau des Petites-Roches	X	X	X
La cluse de Voreppe	X	X	X
Les coteaux du mont St-Eynard	X	X	X
La vallée du Grésivaudan	X	X	X
Les piémonts viticoles du Granier	X	X	X
Les piémonts Nord de Chartreuse	X	X	X

SECTEURS PRÉFÉRENTIELS DE MISE EN ŒUVRE DES OBJECTIFS/ACTIONS

THEMATIQUE 2 INFRASTRUCTURES ET ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES :
S'intégrer dans les paysages de Chartreuse

Insérer, aménager et gérer les infrastructures,
les équipements touristiques , économiques et liés aux
énergies

Objectif 5

*Caractériser et entretenir les paysages du quotidien
pour promouvoir de nouvelles pratiques touristiques*

-  route à valoriser comme itinéraire de découverte des paysages
-  route nécessitant d'assurer la qualité paysagère des trajets du quotidien
-  alignement d'entrées de ville à planter ou à protéger

Objectif 6

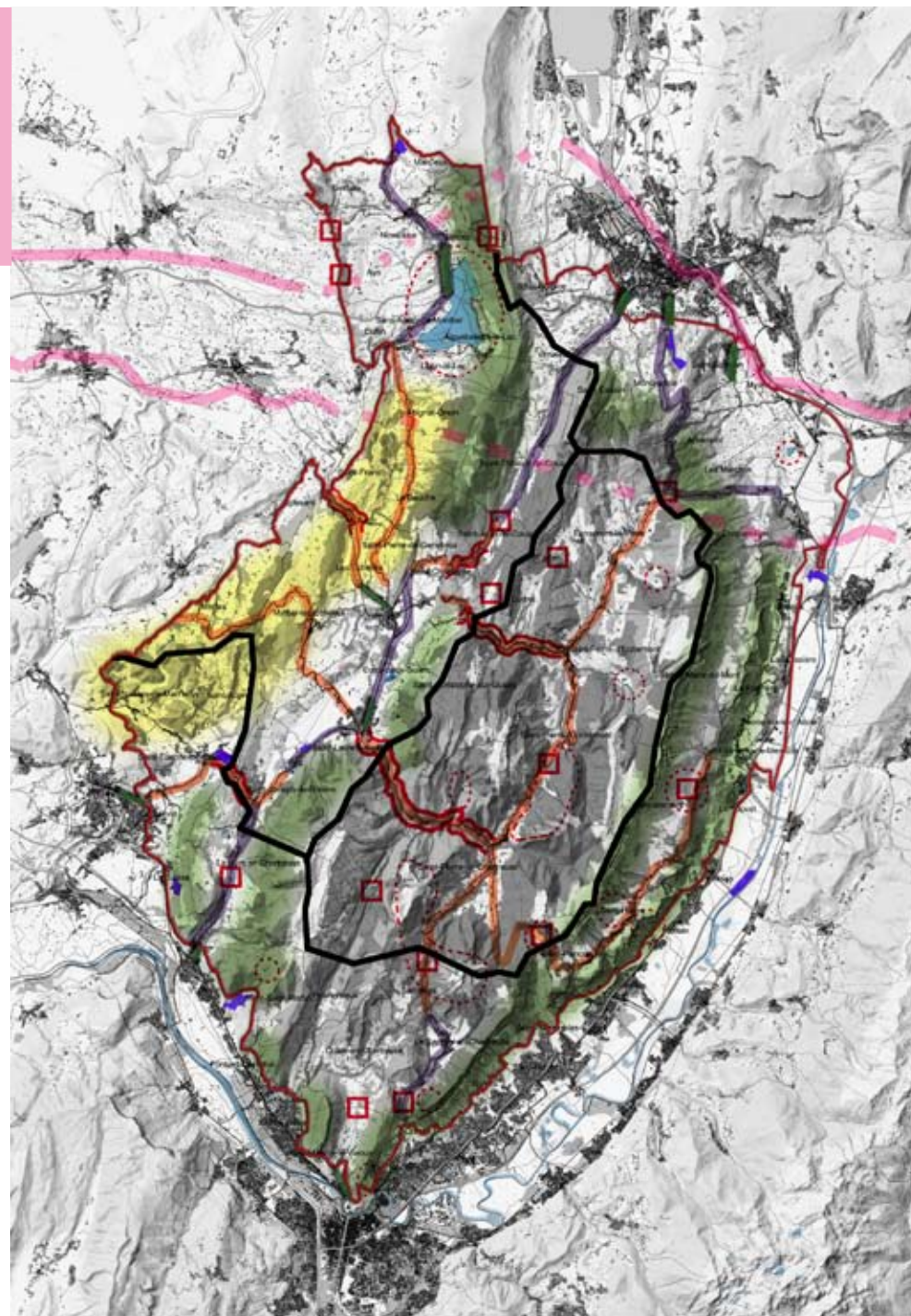
Protéger et valoriser l'identité des sites remarquables

-  cols et gorges remarquables à aménager ou gérer (Cf étude PNRC)
-  site touristique à forte fréquentation à protéger
-  front visuel externe à sanctuariser

Objectif 7

*Anticiper et accompagner l'impact paysager
des projets d'infrastructures et d'équipements*

-  carrière en activité ou désaffectée à intégrer
-  zone potentielle de développement éolien à interroger au regard des paysages
-  tracé de la ligne grande vitesse Lyon-Turin



Révéler et inventer des formes d'habiter locales par l'urbanisme réglementaire et opérationnel, la maîtrise d'œuvre architecturale et paysagère

Enjeux et orientations soulevés lors de la concertation (diagnostic, soirée débat, COPIL et ateliers)

- Identité, silhouette et tissu villageois encore visibles mais sous pression > stopper l'étalement (utilisation des dents creuses, densification des villages et centres-bourgs)
- Cadre de vie qualitatif > à valoriser en pondérant et qualifiant l'éclairage public (extinction nocturne, choix des sources lumineuses...), en s'installant subtilement dans la pente, en renforçant le végétal dans les espaces publics et en limite de l'urbanisation (vergers) et en développant les liens villageois (pouvoir circuler en mode doux périphéries / hameaux)



Objectif 8

FAIRE VIVRE LES VILLAGES



→ Actions possibles

- Sensibiliser et accompagner pour développer et partager une culture urbaine
 - Sensibiliser et développer la culture urbaine, architecturale et paysagère propre au territoire (auprès des élus, des acteurs locaux, des constructeurs, dans les écoles ...), croiser les regards sur le territoire et ses enjeux paysagers.
 - Encourager les missions d'urbanistes et paysagistes conseils, et imposer la compétence paysagiste concepteur dans les projets de lotissements
 - Réaliser un document pédagogique sur les identités sectorielles (architecturale, urbaine et paysagère), qui servira de base pour les PLUs, les projets d'urbanisme, d'espaces publics, les consultances ; remis aux porteurs de projets.
- Penser le projet comme un écosystème
 - S'adapter à l'écosystème du lieu (implantations, gabarits, matériaux, espaces publics, végétal), prendre en compte le temps du processus de définition du projet, la concertation
 - Intégrer l'enjeu écologique et sa «traduction paysagère» dans les réflexions réflexions (espaces verts, gestion des eaux pluviales, économies d'énergie, gestion de l'éclairage public ..), encourager les démarches éco quartiers...
- Respecter les identités, formes urbaines, silhouettes... des villages
 - Intégrer la notion de silhouette villageoise dans les PLU (développer la notion de densité raisonnée/ compacité s'inspirant des volumes traditionnels) ainsi que des points de vue associés.
 - > Apporter une réponse adaptée à chaque secteur, en fonction de la taille du groupement, la trame urbaine existante, le caractère paysager du site (position en balcon (préserver des vues), co-visibilités, adaptation à la pente). Prendre en compte la hiérarchie des pôles urbains et touristiques (PLUi CCCC).
 - Accorder de l'attention à tout type d'intervention : réhabilitation, densification de parcelles bâties et de dents creuses, extensions urbaines
 - Travailler l'insertion «urbaine» des nouvelles constructions (implantation, volumétrie), leur relation à l'espace public (yc clôtures).
 - Préserver une harmonie entre architecture ancienne et récente (respect volumétries, implantations ..) et admettre une ré-interprétation contemporaine. (S'interroger sur l'identité du lieu ? son caractère patrimonial ?)
 - Développer des outils de mise en valeur de l'environnement bâti : «plans-couleurs» (adaptés au site, son histoire ..), démarches de labellisation, cahiers de recommandation architectural ou paysager (Cf OAP paysage du PLUi de la Métro de Grenoble)...
- Créer ou requalifier les espaces publics
 - Créer ou requalifier les espaces publics dans le cadre d'études globales et participatives ; l'objectif est de préserver l'identité du lieu, en faire un espace convivial, confortable, intégrant une approche bioclimatique. y développer un mobilier public adapté au lieu ; intégrer les enjeux liés aux nouvelles mobilités (espaces de co-voiturage, mobilités douces...).
 - Prendre en compte le contexte montagne, le fonctionnement touristique. Soigner l'intégration paysagère des espaces de stationnement, les traversées de villages.
- Travailler l'interface urbain / non urbain
 - Travailler les espaces de transition / lisières entre le village et les espaces agricoles (notamment par la gestion des clôtures, voire l'absence de clôture ou haie) ; entrées de ville, extension urbaine, préserver une compacité et une limite franche à l'urbanisation
 - Intégrer la nature dans l'urbain (préserver des porosités) : végétal (espaces verts, plantations, vergers, potagers, espaces collectifs ..), eau (cours d'eau traversant un site urbain ..). Encourager une gestion 0 pesticide, développer les concours villages fleuris, les labels village étoilé...
- Préserver les aspects patrimoniaux de certains bâtiments
 - Encadrer les possibilités de changement de destination des granges, en préservant leur caractère et la qualité d'insertion dans le site (absence de clôture, intégration douce de la voie de desserte ..)
 - Définir une protection stricte de certains hameaux « patrimoniaux », hameaux d'alpage ou d'altitude

Révéler et inventer des formes d'habiter identitaires par l'urbanisme réglementaire et opérationnel, la maîtrise d'œuvre architecturale et paysagère

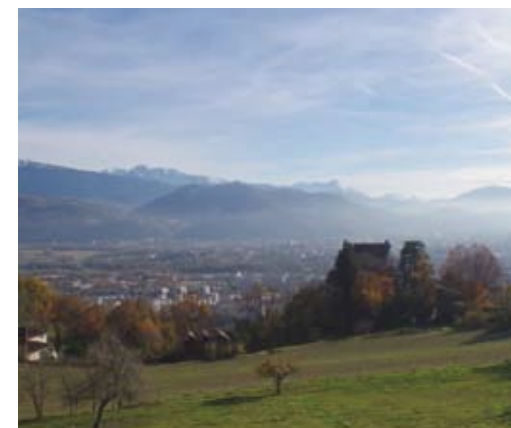
Enjeux et orientations soulevés lors de la concertation (diagnostic, soirée débat, COPIL et ateliers)

- Banalisation architecturale et paysagère des territoires recouverts à la fois par le Parc et les agglomérations > éviter le modèle de développement périurbain et faire émerger les spécificités montagne (pentes, vues lointaines, contraintes d'accessibilité)
- Cadre de vie banalisé et routier > remettre en valeur une échelle de vie villageoise



Objectif 9

DONNER UNE IDENTITÉ À L'INTERFACE VILLE/PARC



→ Actions possibles

- Définir une stratégie et un plan d'aménagement des sites «portes»:

Le Parc naturel régional de Chartreuse est bordé par plusieurs agglomérations urbaines. Les territoires situés à cette interface sont à la recherche d'éléments différenciants. Des projets de gestion ou d'aménagements paysagers pourraient permettre de révéler les sites «portes», véritables signaux paysager par leur caractère et les usages qu'ils portent, et sites complémentaires des entrées d'agglomérations et des seuils physiques que sont les cols et gorges remarquables du massif de Chartreuse.

- Faire émerger, accompagner et mettre en valeur les spécificités montagnardes et/ou rurales des territoires recouverts à la fois par le Parc et les agglomérations (dans l'ensemble paysager des piémonts et balcons en particulier) : éviter la banalisation des zones de transition, ne pas se laisser imprégner par des valeurs urbaines, défendre les valeurs intrinsèques de Chartreuse... Apporter une vigilance aux extensions de l'urbanisation, stopper le mitage, et travailler les espaces de transition paysagère, les lisières.
- Limiter l'impact environnemental de l'urbanisation
 - Signifier les coupures vertes/corridors, qui marquent des limites à l'urbanisation
 - Réaliser un diagnostic du paysage nocturne des balcons de Chartreuse (réduire la pollution lumineuse)
- Révéler des identités multiples
 - Préserver (et réinterpréter) les identités particulières (matériaux, savoir-faire), et respecter l'esprit du lieu
 - S'appuyer sur les consultances architecturales et paysagères des différents territoires (rechercher une cohérence, mettre en lien)
 - Encourager une architecture contemporaine de qualité en balcon paysager
- Valoriser les entrées dans le Parc
 - Définir une stratégie et un plan d'aménagement des «sites portes d'entrée du Parc». Exemples : aménager les entrées Nord (sortie12 / A43- maison du lac) et Est du Parc (échangeur sortie 21 / A43 - de Chignin) ;

Localisation des Objectifs de Qualité Paysagère

Habiter les paysages de Chartreuse Révéler et inventer des formes d'habiter identitaires par l'urbanisme réglementaire et opérationnel, la maîtrise d'œuvre architecturale et paysagère	
Objectif 09 <i>Faire vivre les villages</i>	Objectif 10 <i>Donner une identité à l'interface ville/Parc</i>

Les collines de Chartreuse

La plaine des deux Guiers	x	x
Le val d'Ainan	x	
Le bassin du lac d'Aiguebelette	x	x
Le val de Couz	x	

La haute Chartreuse

La Chartreuse des Entremonts	x	
La Chartreuse de Saint-Pierre	x	

Les piémonts et balcons de Chartreuse

Le plateau de Ratz	x	
Les balcons du Voironnais	x	x
Le balcon Sud de Chartreuse	x	x
Le plateau des Petites-Roches	x	x
La cluse de Voreppe		x
Les coteaux du mont St-Eynard		x
La vallée du Grésivaudan		x
Les piémonts viticoles du Granier	x	x
Les piémonts Nord de Chartreuse	x	x

SECTEURS PREFERENTIELS DE MISE EN OEUVRE DES OBJECTIFS/ACTIONS

THEMATIQUE 3 urbanisme et formes d'habitat :
Habiter les paysages de Chartreuse

Révéler et inventer des formes d'habiter identitaires par
l'urbanisme réglementaire et opérationnel, la maîtrise
d'œuvre architecturale et paysagère

Objectifs de qualité paysagère :

OBJ 8 : faire vivre les villages

- Sensibiliser et accompagner pour développer et partager une culture urbaine
- Penser le projet comme un écosystème
- Respecter les identités, formes urbaines, silhouettes des villages
- Créer ou requalifier les espaces publics
- Travailler l'interface urbain / non urbain
- Préserver les aspects patrimoniaux de certains bâtiments

OBJ 9 : donner une identité à l'interface ville/parc

- Définir une stratégie et un plan d'aménagement des sites « portes »
- Faire émerger, accompagner et mettre en valeur les spécificités montagnardes et/ou rurales
- Limiter l'impact environnemental de l'urbanisation
- Révéler des identités multiples
- Valoriser les entrées dans le Parc

légende

- Limites simplifiées des 3 ensembles paysagers
- Périmètre simplifié de l'interface ville-Parc

TRAMES URBAINES

- Taches urbaines / urbanisation de la vallée (en dehors des limites du PNR)
- Centralités
- Centralités « doubles » ou non, traversées par une rivière
- Centralité avec fonction touristique

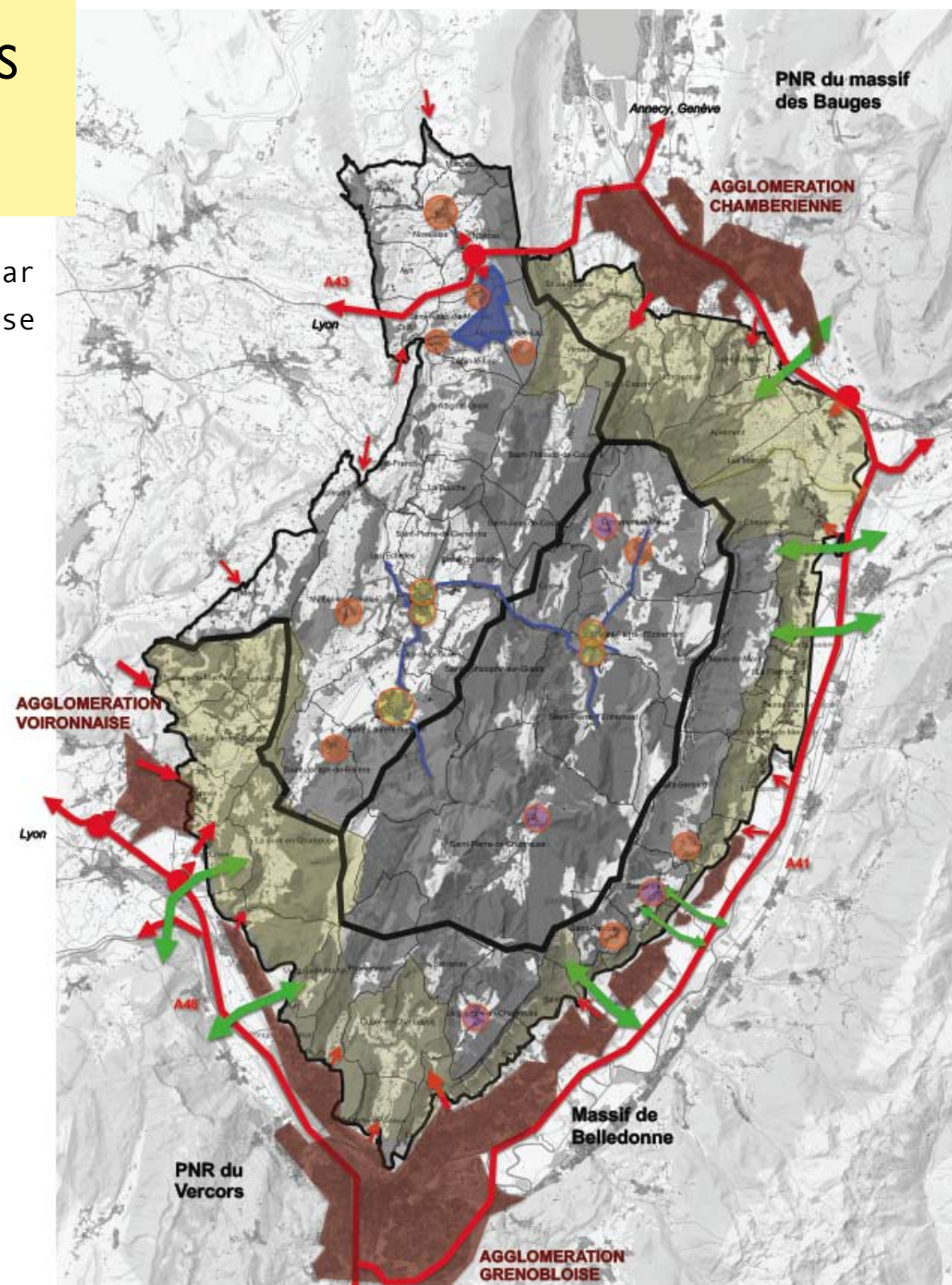
Non exhaustif, caractère illustratif des typologies urbaines. Hors interface ville-parc

PORTES D'ENTREES DANS LE PARC

- Portes d'entrée depuis le réseau autoroutier
- ➔ Entrées principales
- ➔ Entrées secondaires

MILIEU NATUREL ET PAYSAGE

- Cours d'eau traversant un bourg, village
- ➔ Coupures à préserver dans le continuum urbain de la vallée (y compris liaisons inter-parcs)



Rassembler autour des paysages de Chartreuse. Mettre le paysage au cœur de l'action publique pour en développer la cohérence et l'acceptabilité

Objectif 10

PÉRENNISER LA DÉMARCHE GLOBALE DE QUALITÉ PAYSAGÈRE ET PROMOUVOIR LE PAYSAGE
COMME OUTIL DE CONCERTATION, D'AMÉNAGEMENT DURABLE ET DE SUIVI DU TERRITOIRE

→ Actions possibles

- Animer le plan d'actions et le comité de suivi :

Afin de prolonger la dynamique de concertation et d'action lancée par le plan de paysage, une animation au long court allant à la rencontre des élus et des intercommunalités pour présenter et expliciter le plan d'action semble nécessaire de la part du PNRC, ainsi que la poursuite du comité de suivi qui pourrait accompagner les porteurs de projets en assurant une coordination territoriale. L'organisation de traversées collectives régulières et le maintien du blog « Quels paysages pour demain en Chartreuse? » pourraient également être proposés.

- Développer une médiation sur l'évolution des paysages :

La création d'un observatoire des paysages (photographique, sonore...) coordonné avec celui déjà mis en place en Pays Voironnais et en Savoie, ainsi que la mise en place d'autres outils comme un concours photo participatif 1884-2018 ou des portraits d'agriculteurs et de leurs paysages, permettraient de développer la prise de conscience paysagère sur le territoire.

- Faire intervenir différentes écoles de paysage pour interpeller les acteurs locaux :

L'École Nationale Supérieure du Paysage de Versailles intervient déjà sur le Parc depuis quelques années, sous la forme d'ateliers pédagogiques. Il semble intéressant d'inviter différentes écoles supérieures à venir réfléchir sur les problématiques de Chartreuse. Les enjeux sont complexes et intéressants pour les étudiants et la présence des écoles permettrait de faire connaître le métier de paysagiste concepteur.

Plan de paysage de Chartreuse

Phase #2 OBJECTIFS et PLAN D'ACTIONS

document final établi en novembre 2018

